### ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène Registre du Commerce : B157711996 Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

L'ATL est notée BBB- (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 06/04/2017 et confirmée le 09/06/2017

Note d'opération relative à l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse de l'emprunt obligataire « ATL 2018-1 » de 30 000 000 de Dinars susceptible d'être porté à 50 000 000 de Dinars Emis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission: 100 Dinars

#### L'emprunt est réparti en 3 catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1èn année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1im année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3im année

La présente émission est notée «BB (tun)» par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 23/03/2018

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

#### Responsable de l'information

M. Raouf HARZI, Directeur du contrôle de gestion et suivi des risques ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène Tél: 70 135 036 – Fax: 71 235 050

#### Intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération.



Arab Financial Consultants AFC

Building El Karama Bloc A - Les jardins du Lac II - les Berges du Lac - 1053 - Tunis

Téléphone: 70 020 260 - Fax: 70 020 299

statistic on flourne E-mail: afc@afc.fin.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « ATI, 2017 » enregistré auprès du CMF en date du 30/06/2017 sous le n° 17-002, de son actualisation enregistrée auprès du CMF en date du 30/11/2017 sous le n° 17-002/A001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La présente note d'opération, le document de référence « ATL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.m et de l'ASL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1st trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 set ont publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

Avril 2018

Ou March

# **SOMMAIRE**

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2018-1 »	3
CHAPITRE 1: RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	6
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	7
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	7
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission	
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération	
2.1.3. Période de souscription et de versement	
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	
2.1.5. But de l'émission	
2.2. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS	8
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	8
2.2.2. Prix de souscription et modalités de paiement	8
2.2.3. Date de jouissance en intérêts	8
2.2.4. Date de règlement	9
2.2.5. Taux d'intérêts	9
2.2.6. Intérêts	
2.2.7. Amortissement et remboursement	
2.2.8. Prix de remboursement	
2.2.9. Paiement	
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	
2.2.12. Garantie	
2.2.13. Notation de l'émission	
2.2.14. Notation de la société	
2.2.15. Mode de placement	
2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations	
2.2.17. Fiscalité des titres	
2.3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des oblig	
2.3.2. Marché des titres	
2.3.3. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING	
2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige	
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	
2.4. STRUCTURE DES SOUSCRIPTEURS A L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2017-2 »	19
CHAPITRE 3: RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EME	
CAPITAL	20
3.1. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 28/02/2018	20
3.1.1. Structure de capital au 28/02/2018	
3.1.2. Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de	vote au
28/02/2018 <b>20</b>	*1
3.1.3. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres du c	
d'administration et de direction au 28/02/2018	
3.1.4. Nombre d'actionnaires	
CHAPITRE 4 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL	
4.1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE L'ATL AU 31/12/2017	
4.1.1. Situation de l'ATL par rapport au secteur du leasing au 31/12/2017	
4.1.2. Evolution des approbations	
4.1.3. Evolution des Mises En Forces	
4.1.4. Evolution des encours financiers	
4.2. ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 31/12/2017 PAR RAPPORT AUX PREVIS	
L'EXERCICE 2017	
BULLETINS DE SOUSCRIPTION	27

#### FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2018-1 »

L'emprunt obligataire « ATL 2018-1 » est émis pour un montant 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars, divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 8,30%;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,20%;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 8,50%.
- **Dénomination de l'emprunt :** «ATL 2018-1».
- Montant : 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars.
- **Nominal**: 100 dinars par obligation.
- Nombre d'obligations à émettre : 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations réparties en 3 catégories. Le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix des souscripteurs.
- Forme des obligations : nominatives.
- Prix d'émission : 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.
- Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 17/07/2018 seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit

- Taux d'intérêt et durée : Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
  - ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 8,30%;

le 17/07/2018, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,20%;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 8,50%.
- Durée de vie moyenne :
  - ✓ 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.
  - ✓ 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.
- Duration (taux fixe) :
  - ✓ 2,711 années pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt.
  - √ 4,219 années pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.
- Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

8,30% pour la catégorie A et 8,50% pour la Catégorie C, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

#### ■ Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :

2,20% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final pour la catégorie B.

#### • Amortissement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le 17/07/2023 pour les catégories A et B et le 17/07/2025 pour la catégorie C.

#### Souscriptions et versements :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 27/04/2018 auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux— intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

#### Clôture des souscriptions :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 27/04/2018 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 17/07/2018. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dés que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 17/07/2018, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 17/07/2018, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 27/07/2018 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dés la clôture effective des souscriptions.

#### Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 17/07/2019 et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 17/07/2019 pour les catégories A et B et le 17/07/2021 pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

#### • Régime fiscal:

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

#### Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

#### Garantie:

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

#### Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 23/03/2018, la note à long terme « BB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2018-1 ».

#### Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt **« ATL 2018-1 »** au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2018-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

#### Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### Mode de représentation des obligataires :

Droit commun régissant la représentation des obligataires.

#### • Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois serait octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

## Chapitre 1: RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

#### 1.1 Responsable de la note d'opération :

#### M. Slimene BETTAIEB

Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

#### 1.2 Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Arab Tunisian Lease

Le Directeur Général M. Slimene BETTAIEB



### 1.3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

Arab Financial Consultants

Le Directeur Général M. Ferid Ali Ben BRAHIM

#### 1.4 Responsable de l'information :

M. Raouf HARZI, Directeur du contrôle de gestion et suivi des risques

ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène
Tél: 70 135 036 – Fax: 71 235 050

La notice légale est publiée au JORT Nº 50 du 26/04/2018

Vica n° 18 18 0 9 9 8 0 6 AVR. 2018

Délivré es vo de l'erticle 2 de le lei a° 94-117 du 14 Novembre 1994

Le Président du Cencell du Masché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



## Chapitre 2: RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

#### 2.1. Renseignements relatifs à l'émission

#### 2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le 11/05/2017 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de g <del>r</del> âce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

#### 2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération

#### Montant

L'emprunt obligataire « ATL 2018-1 » est d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut du présent emprunt est de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars.

Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 305 000 DT hors taxe, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 26 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 20 750 DT\* hors taxes, les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 32 376 DT\*\* hors taxes et les frais divers 1 500 DT, soit un total de frais approximatif de 385 626 DT et un produit net de l'emprunt de 29 614 374 DT\*\*\*.

En DT	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut***	30 000 000	100
Frais globaux***	385 626	1,285
Produit net	29 614 374	98,715

#### 2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 27/04/2018 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 17/07/2018. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dés que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

<sup>\*</sup> L'estimation de Ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la note d'opération interviendront au deuxième trimestre 2018.

<sup>\*\*</sup> Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 1/3 à taux fixe (catégorie A), 1/3 à taux variable (catégorie B) et 1/3 à taux fixe (catégorie C).

<sup>\*\*\*</sup> Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 30 MDT (sauf en ce qui concerne les commissions sur émissions nouvelles revenant au CMF, calculé sur la base de 50 MDT) et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 17/07/2018, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 17/07/2018, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 27/07/2018 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dés la clôture effective des souscriptions.

#### 2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 27/04/2018 auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux— intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

#### 2.1.5. But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2018 des mises en force qui s'élèvent à 309,7 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 102,9 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 50 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 44 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de société.

#### 2.2. Caractéristiques des titres émis

#### 2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 »

Nature des titres: Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agrée mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

#### 2.2.2. Prix de souscription et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

#### 2.2.3. Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 17/07/2018 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 17/07/2018, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

#### 2.2.4. Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### 2.2.5. Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 8,30%;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,20%;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 8,50%.

#### Catégorie A d'une durée de 5 ans

• Taux fixe: Taux annuel brut de 8,30% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

#### Catégorie B d'une durée de 5 ans

■ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

#### Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

• Taux fixe: Taux annuel brut de 8,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

#### 2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **17 juillet** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **17/07/2025** pour la Catégorie C.

#### Si le montant souscrit de l'emprunt est de 30 000 000 DT :

Le montant total des intérêts serait de 7 470 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la Catégorie A au taux fixe de 8,30%.

S'il était souscrit dans sa globalité à la Catégorie B au taux variable de TMM+2,20% (en considérant un taux nominal de 7,418% calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois d'Avril 2017 au mois de Mars 2018, à titre indicatif), le montant des intérêts devrait s'élever à 6 675 750 dinars.

Le montant total des intérêts serait de 12 750 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie C au taux fixe de 8,50%.

#### 2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le 17/07/2023 pour les catégories A et B et le 17/07/2025 pour la catégorie C.

Les tableaux d'amortissement à taux variable sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable. Le taux d'intérêt variable à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majoré d'une marge de 2,20% (soit la moyenne du TMM + 2,20%).

Pour les besoins de calcul, l'émetteur a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois d'Avril 2017 au mois de Mars 2018) soit 5,218% majoré d'une marge de 2,20%, soit 7,418%. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Nombre d'obligations : 300 000 obligations susceptiblese d'être portées à 500 000 obligations.

Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars.

Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse : 17/07/2018.

Date du premier paiement en intérêts : 17/07/2019 pour les différentes catégories.

#### Date du premier remboursement du capital:

<u>Catégorie A et B : 17/07/2019</u>
 <u>Catégorie C : 17/07/2021</u>

#### Date de la dernière échéance :

<u>Catégorie A et B</u>: 17/07/2023
 <u>Catégorie C</u>: 17/07/2025

#### Taux d'intérêt:

• <u>Catégorie A</u>: Taux fixe de 8,30% brut par an

- <u>Catégorie B : Taux variable (TMM +2,20%)</u> soit 7,418%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois d'Avril 2017 au mois de Mars 2018) majorée de 2,20% (à titre indicatif).
- <u>Catégorie C</u>: Taux fixe de 8,50% brut par an

#### **Amortissement:**

- <u>Catégories A et B :</u> Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année correspondant à 20 dinars par obligation.
- <u>Catégorie C</u>: Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année correspondant à 20 dinars par obligation.

#### Définition du TMM:

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

#### Evolution du TMM durant les cinq dernières années :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	4,11	4,71	4,89	4,25	4,26	5,53
Février	4,20	4,68	4,80	4,22	4,29	5,61
Mars	4,33	4,72	4,82	4,20	4,29	6,04
Avril	4,70	4,72	4,80	4,24	4,41	
Mai	4,69	<b>4,</b> 70	4,77	4,25	4,83	
Juin	4,74	4,78	4,80	4,21	4,94	
Juillet	4,73	4,98	4,78	4,32	5,15	
Août	4,75	4,94	4,75	4,20	5,19	
Septembre	4,72	4,92	4,77	4,26	5,22	
Octobre	4,66	4,93	4,75	4,33	5,23	
Novembre	4,75	4,93	4,30	4,23	5,23	
Décembre	4,74	4,88	4,28	4,26	5,23	

Source : BCT

#### 2.2.7.1. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A à taux fixe de 8,30%

On suppose que l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la catégorie A.

### ■ Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe de 8,30%

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2018	30 000 000				
2019		6 000 000	24 000 000	2 490 000	8 490 000
2020		6 000 000	18 000 000	1 992 000	7 992 000
2021		6 000 000	12 000 000	1 494 000	7 494 000
2022		6 000 000	6 000 000	996 000	6 996 000
2023		6 000 000	0	498 000	6 498 000
Total		30 000 000		7 470 000	37 470 000

#### Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe de 8,30%

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2018	100				
2019		20	80	8,300	28,300
2020		20	60	6,640	26,640
2021		20	40	4,980	24,980
2022		20	20	3,320	23,320
2023		20	0	1,660	21,660
Total		100		24,900	124,900

# 2.2.7.2. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie B à taux variable TMM+2,20%

On suppose que l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la catégorie B.

#### ■ Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux variable TMM+2,20% (7,418% à titre indicatif)

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2018	30 000 000				
2019		6 000 000	24 000 000	2 225 250	8 225 250
2020		6 000 000	18 000 000	1 780 200	7 780 200
2021		6 000 000	12 000 000	1 335 150	7 335 150
2022		6 000 000	6 000 000	890 100	6 890 100
2023		6 000 000	0	445 050	6 445 050
Total		30 000 000		6 675 750	36 675 750

## Tableau d'amortissement par obligation à taux variable TMM+2,20% (7,418% à titre indicatif)

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2018	100				
2019		20	80	7,418	27,418
2020		20	60	5,934	25,934
2021		20	40	4,451	24,451
2022		20	20	2,967	22,967
2023		20	0	1,484	21,484
Total		100		22,253	122,253

#### 2.2.7.3. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie C à taux fixe de 8,50%

On suppose que l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la catégorie C.

#### ■ <u>Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe de 8,50%</u>

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2018	30 000 000				
2019			30 000 000	2 550 000	2 550 000
2020			30 000 000	2 550 000	2 550 000
2021		6 000 000	24 000 000	2 550 000	8 550 000
2022		6 000 000	18 000 000	2 040 000	8 040 000
2023		6 000 000	12 000 000	1 530 000	7 530 000
2024		6 000 000	6 000 000	1 020 000	7 020 000
2025		6 000 000	0	510 000	6 510 000
Total		30 000 000		12 750 000	42 750 000

#### Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe de 8,50%

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2018	100				
2019			100	8,500	8,500
2020			100	8,500	8,500
2021		20	80	8,500	28,500
2022		20	60	6,800	26,800
2023		20	40	5,100	25,100
2024		20	20	3,400	23,400
2025		20	0	1,700	21,700
Total		100		42,500	142,500

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 30 millions de dinars.

L'ATL s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 30 millions de dinars.

#### 2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

#### 2.2.9. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 17/07/2019 et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 17/07/2019 pour les catégories A et B et le 17/07/2021 pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

#### 2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

#### Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 8,30% pour la catégorie A et 8,50% pour la Catégorie C.

#### Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,218%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,418%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,20% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### 2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

#### Durée totale

#### Pour les obligations des Catégories A et B

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

#### Pour les obligations de la Catégorie C

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

#### Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### Pour les obligations des Catégories A et B

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

#### Pour les obligations de la Catégorie C

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

#### Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^{T} t \times F_t/(1+i)^t}{\left/\sum_{t=1}^{T} F_t/(1+i)^t}$$

#### Avec :

- T est le nombre de périodes
- F<sub>t</sub> est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt de la période

#### Pour les obligations de Catégorie A

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de 2,711 années.

#### Pour les obligations de la Catégorie C

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 4,219 années.

#### 2.2.12. Garantie

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

#### 2.2.13. Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 23/03/2018, la note à long terme « BB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2018-1 » objet de la présente note d'opération.

La note **BB** à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes « + » et « – » marquent des nuances de qualité.

#### Lettre de notation



60 rue de Monceau 75008 Paris, France T 33 (0)1 44 29 91 29 - F 33 (0)1 44 29 91 49 www.fitchratings.fr - www.fitchratings.com

#### LETTRE DE NOTATION

Paris, le 23 mars 2018

Fitch ("Fitch") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société : Arab Tunisian Lease

Désignation de l'émission : Emprunt obligataire subordonné «ATL 2018-1»

Montant 30 000 000 à 50 000 000 dinars répartis en trois

catégories: A, B et C

 Prix d'émission unitaire
 : 100 dinars

 Taux Nominal (A)
 : 8,30% l'an

 Taux Nominal (B)
 : TMM+2,20% l'an

 Taux Nominal (C)
 : 8,50% l'an

 Durée (A)
 : 5 ans

 Durée (B)
 : 5 ans

Durée (C) : 7 ans dont deux années de grâce

Amortissement (A) : Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale,

à partir de la première année.

Amortissement (B) : Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale,

à partir de la première année.

Amortissement (C) : Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale,

à partir de la troisième année.

Note : BB(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes

FITCH FRANCE - Société par Actions Simplifiée au Capital de € 800.000 - 378 001 283 RCS Paris B - NAF 6611Z

# **Fitch**Ratings

les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

# **Fitch**Ratings

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « Fitch » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,

Eric Dupont Senior Director

E-Dupon

#### 2.2.14. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du 6 Avril 2017 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du 9 juin 2017, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

#### 2.2.15. Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

#### 2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### 2.2.17. Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

#### 2.3. Renseignements généraux

# 2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

#### 2.3.2. Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### 2.3.3. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2018-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

#### 2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### 2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois serait octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

#### 2.4. Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 »

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en DT
Assurances	4	25 000	2 500 000
Banques	3	40 000	4 000 000
Caisse	1	15 000	1 500 000
Personnes Physique	1	1 000	100 000
SICAV	8	97 000	9 700 000
Total	17	178 000	17 800 000

# Chapitre 3 : RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

#### 3.1. Répartition du capital social et des droits de vote au 28/02/2018

#### 3.1.1. Structure de capital au 28/02/2018

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant En DT	% du capital et des droits de vote
Actionnaires Tunisiens	1 191	24 997 334	24 997 334	99,99%
Personnes morales	79	18 730 115	18 730 115	74,92%
Ayant 3% et plus	5	15 007 842	15 007 842	60,03%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	8	2 177 084	2 177 084	8,71%
Ayant au maximum 0,5%	66	1 545 189	1 545 189	6,18%
Personnes physiques	1 112	6 267 219	6 267 219	25,07%
Ayant 3% et plus	1	1 163 908	1 163 908	4,66%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	7	1 838 705	1 838 705	7,35%
Ayant au maximum 0,5%	1 104	3 264 606	3 264 606	13,06%
Actionnaires Etrangers	2	2 490	2 490	0,01%
Personnes morales	0	0	0	0,00%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,00%
Personnes physiques	2	2 490	2 490	0,01%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Ayant au maximum 0,5%	2	2 490	2 490	0,01%
Rompus		176	176	0,00%
Total	1 193	25 000 000	25 000 000	100,00%

# 3.1.2. Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 28/02/2018

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant En DT	% du capital et des droits de vote
ATB	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL Automobiles	2 666 921	2 666 921	10,67%
BNA	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	4,66%
SEFINA SICAF	936 900	936 900	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
Total	16 171 750	16 171 750	64,69%

# 3.1.3. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres du conseil d'administration et de direction au 28/02/2018

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant En DT	% du capital et des droits de vote
Président			
M. Ferid ABBES	600	600	0,002%
Directeur Général			0,000%
M. Slimene BETTAIEB	3 930	3 930	0,016%
Directeur Général Adjoint			
M. Zouheir TANBOURA	3 092	3 092	0,012%
Administrateurs			
Arab Tunisian Bank	8 154 021	8 154 021	32,616%
Société ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,668%
BNA	2 500 000	2 500 000	10,000%
ATI SICAF	70 000	70 000	0,280%
M. Fethi BLANCO (mandaté par l'ATB)	0	0	0,000%
M. Ammar TLILI (mandaté par la BNA)	0	0	0,000%
M. Ezzeddine SAIDENE(membre indépendant)	15 000	15 000	0,060%
M. Laaroussi BOUZIRI (membre indépendant)	1 464	1 464	0,006%
Mme. Maha Najjar TAJINA (mandaté par l'ATB)	0	0	0,000%
M. Ridha ZERZRI (membre représentant les actionnaires minoritaires)	38 000	38 000	0,152%
M. Lassaad JAZIRI (mandaté par l'ATB)	0	0	0,000%

#### 3.1.4. Nombre d'actionnaires

Au 28/02/2018, le capital social de l'ATL est réparti entre 1 193 actionnaires, dont :

- ✓ 79 personnes morales
- ✓ 1 114 personnes physiques

# Chapitre 4 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL

#### 4.1. Description de l'activité de l'ATL au 31/12/2017

#### 4.1.1. Situation de l'ATL par rapport au secteur du leasing au 31/12/2017

Les parts de marché de l'ATL en termes d'approbations, des mises en force et de l'encours ont diminué pendant la période 2016 à 2017, passant respectivement de 13,0%, 14,4% et 14,8% au 31/12/2016 à 12,9%, 14,3% et 14,6% au 31/12/2017.

#### Situation de l'ATL par rapport au secteur au 31/12/2017

	Secteur*				ATL**		Part de l'ATL			
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017	
Approbations	2 162,3	2 417,0	3 048,7	280,4	315,2	394,4	13,0%	13,0%	12,9%	
Mises en Forces	1 729,4	1 862,0	2 433,3	248,0	268,8	347,6	14,3%	14,4%	14,3%	
Encours	3 167,3	3 339,0	4 084,9	446,1	495	597,7	14,1%	14,8%	14,6%	

<sup>\*</sup>Source : CIL

#### 4.1.2. Evolution des approbations

La répartition des approbations par type de produit se présente comme suit :

### Evolution des approbations

En MDT	2015		2016		2017*		Evolution	Evolution
Eli MD1	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2017/2016	2016/2015
Approbations mobilières	270,8	96,6%	297,8	94,5%	386,5	98,0%	29,8%	10,0%
Approbations Immobilières	9,6	3,4%	17,4	5,5%	7,9	2,0%	-54,6%	81,3%
Total	280,4	100,0%	315,2	100,0%	394,4	100,0%	25,1%	12,4%

#### Répartition sectorielle des approbations

En MDT	2015		2016		2017*		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2017/2016	2016/2015
Agriculture	32,6	11,6%	34,5	10,9%	38,6	9,8%	11,9%	5,8%
BTP	50,7	18,1%	59,7	18,9%	71,1	18,0%	19,1%	17,8%
Industrie	33,2	11,8%	42,5	13,5%	60,4	15,3%	42,1%	28,0%
Service	144	51,4%	164,0	52,0%	190,6	48,3%	16,2%	13,9%
Tourisme	19,9	7,1%	14,5	4,6%	33,7	8,5%	132,4%	-27,1%
Total	280,4	100,0%	315,2	100,0%	394,4	100,0%	25,1%	12,4%

#### Répartition des approbations par type d'équipement

En MDT	201	.5	201	.6	201	7*	Evolution	Evolution
En MD1	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2017/2016	2016/2015
			MOBILI	ER				
Matériel de transport lourd	46,2	16,5%	57,1	18,1%	78,8	20,0%	38,0%	23,6%
Matériel de transport léger	150,6	53,7%	149,3	47,4%	193,3	49,0%	29,5%	-0,9%
Matériel industriel	13,1	4,7%	23,4	7,4%	42,3	10,7%	80,8%	78,6%
Matériel médical	19,5	7,0%	19,3	6,1%	21,3	5,4%	10,4%	-1,0%
Matériel de BTP	41,4	14,8%	48,7	15,5%	50,8	12,9%	4,3%	17,6%
Autres	0	0,0%	0	0,0%	0,0	0,0%	-	-
Sous-total	270,8	96,6%	297,8	94,5%	386,5	98,0%	29,8%	10,0%
			IMMOBII	LIER				
Immobilier	9,6	3,4%	17,4	5,5%	7,9	2,0%	-54,6%	81,3%
Sous-total	9,6	3,4%	17,4	5,5%	7,9	2,0%	-54,6%	81,3%
Total	280,4	100,0%	315,2	100,0%	394,4	100,0%	25,1%	12,4%

<sup>\*</sup>Données non auditées

<sup>\*\*</sup> Données non auditées

#### 4.1.3. Evolution des Mises En Forces

Au 31/12/2017, le montant des mises en force a enregistré une progression de 29,3% par rapport à l'année 2016, passant de 268,9 MDT à 347,6 MDT.

La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

#### Répartition sectorielle des mises en force

En MDT	2015		20	2016		2017*		Evolution
En MD1	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2017/2016	2016/2015
Agriculture	30,3	12,2%	32,1	11,9%	36,8	10,6%	14,6%	5,9%
BTP	42,8	17,3%	46,0	17,1%	59,1	17,0%	28,5%	7,5%
Industrie	28,8	11,6%	38,6	14,4%	53,7	15,4%	39,1%	34,0%
Service	127,3	51,3%	140,2	52,1%	170,6	49,1%	21,7%	10,1%
Tourisme	18,8	7,6%	12,0	4,5%	27,4	7,9%	128,3%	-36,2%
Total	248,0	100,0%	268,9	100,0%	347,6	100,0%	29,3%	8,4%

### Répartition des mises en force par type d'équipement

En MDT	201	.5	201	.6	201	7*	Evolution	Evolution			
En MD1	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2017/2016	2016/2015			
MOBILIER											
Matériel de transport lourd	40,5	16,3%	48,0	17,9%	65,0	18,7%	35,4%	18,5%			
Matériel de transport léger	139,6	56,3%	138,5	51,5%	179,0	51,5%	29,2%	-0,8%			
Matériel industriel	12,4	5,0%	11,1	4,1%	34,7	10,0%	212,2%	-10,5%			
Matériel médical	12,8	5,2%	16,4	6,1%	21,7	6,2%	32,4%	28,1%			
Matériel de BTP	33,5	13,5%	40,5	15,1%	39,0	11,2%	-3,7%	20,9%			
Autres	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0%	0,0%			
Sous-total	238,8	96,3%	254,5	94,6%	339,4	97,6%	33,4%	6,6%			
			IMMOBII	LIER							
Immobilier	9,2	3,7%	14,4	5,4%	8,2	2,4%	-43,1%	56,5%			
Sous-total	9,2	3,7%	14,4	5,4%	8,2	2,4%	-43,1%	56,5%			
Total	248,0	100,0%	268,9	100,0%	347,6	100,0%	29,3%	8,4%			

#### 4.1.4. Evolution des encours financiers

#### Répartition de l'encours financier par secteur

En MDT	2015		20:	2016		2017*		Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2017/2016	2016/2015
Agriculture	46,7	10,5%	50,8	10,3%	56,6	9,5%	11,4%	8,8%
BTP	73,4	16,5%	82,2	16,6%	99,8	16,7%	21,4%	12,0%
Industrie	60,2	13,5%	72,1	14,6%	89	14,9%	23,4%	19,8%
Service	241,6	54,2%	269,7	54,5%	320,7	53,7%	18,9%	11,6%
Tourisme	24,2	5,4%	20,2	4,1%	31,6	5,3%	56,4%	-16,5%
Total	446,1	100,0%	495,0	100,0%	597,7	100,0%	20,7%	11,0%

<sup>\*</sup>Données non auditées

## Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MDT	20	15	201	.6	201	17*	Evolution	Evolution			
Ell MID I	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2017/2016	2016/2015			
MOBILIER											
Matériel de transport lourd	74,9	16,8%	82,5	16,7%	103,0	17,2%	24,8%	10,1%			
Matériel de transport léger	198,6	44,5%	229,3	46,3%	280,1	46,8%	22,1%	15,5%			
Matériel industriel	29,9	6,7%	29,0	5,9%	46,0	7,7%	58,6%	-3,0%			
Matériel médical	47,3	10,6%	46,8	9,5%	56,7	9,5%	21,1%	-1,1%			
Matériel de BTP	67,1	15,0%	76,4	15,4%	77,8	13,0%	1,8%	13,9%			
Autres	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0%	0,0%			
Sous-total	417,8	93,7%	464,0	93,7%	563,5	94,3%	21,4%	11,1%			
			IMMOBI	LIER							
Immobilier	28,3	6,3%	31,0	6,3%	34,2	5,7%	10,3%	9,5%			
Sous-total	28,3	6,3%	31,0	6,3%	34,2	5,7%	10,3%	9,5%			
Total	446,1	100,0%	495,0	100,0%	597,7	100,0%	20,7%	11,0%			

<sup>\*</sup>Données non auditées

#### Indicateurs d'activité au 31/12/2017

(En mDT)

	Quatrième trimestre			Cum	nul au 31/12	/2017
	2 016	2 017	variation	2 016	2017(1)	variation
Total Approbations	81 766	105 287	28,8%	315 212	394 392	25,1%
sous total Approbations Mobilières	79 762	101 564	27,3%	297 806	386 538	29,8%
Agriculture	9 362	12 830	37,0%	34 477	38 581	11,9%
Bâtiments & travaux publics	13 948	19 805	42,0%	59 669	71 024	19,0%
Industrie	10 991	14 044	27,8%	35 030	59 127	68,8%
Service et commerce	42 411	46 501	9,6%	154 165	184 115	19,4%
Tourisme	3 051	8 384	174,8%	14 466	33 691	132,9%
sous total Approbations Immobilières	2 004	3 723	<i>85,8%</i>	17 406	7 854	-54,9%
Agriculture	0	0		0	0	0,0%
Bâtiments & travaux publics	56	0		56	90	60,7%
Industrie	0	642		7 508	1 261	-83,2%
Service et commerce	1 948	3 081		9 842	6 503	-33,9%
Tourisme	0	0		0	0	0,0%
Total Mises en Force	61 861	83 539	35,0%	268 940	347 572	29,2%
Sous total Mises en Force Mobilières	60 679	81 295	34,0%	254 539	339 400	<i>33,3</i> %
Agriculture	8 029	11 030	37,4%	32 136	36 767	14,4%
Bâtiments & travaux publics	10 056	14 520	44,4%	45 766	58 987	28,9%
Industrie	6 240	11 744	88,2%	30 965	51 864	67,5%
Service et commerce	33 926	36 877	8,7%	133 669	164 348	23,0%
Tourisme	2 429	7 124	193,3%	12 003	27 434	128,6%
sous total Mises en Force Immobilières	1 181	2 244	89,9%	14 401	8 172	<i>-43,3%</i>
Agriculture	0	0	0,0%	0	0	0,0%
Bâtiments & travaux publics	0	0		240	155	-35,4%
	-31	1 220		7 617	1 792	-76,5%
Service et commerce	1 213	1 024	-15,6%	6 545	6 225	-4,9%
Tourisme	0	0		0	0	0,0%
Total des engagements				<i>558 988</i>	632 272	13,1%
Engagements courants				520 240	584 833	12,4%
Engagements classés				38 748	47 439	22,4%
Trésorerie nette				11 491	9 169	-20,2%
Ressources d'emprunts (2)				400 332	496 329	24,0%
Capitaux propres (3)				68 437	70 446	2,9%
Revenus Bruts de leasing	87 050	83 974	-3,5%	243 885	286 325	17,4%
Revenus Nets de leasing	15 055	18 877	25,4%	50 754	59 206	16,7%
Produits Nets de leasing (4)	6 820	8 753	28,3%	24 340	28 133	15,6%
Total des charges d'exploitation  (1) Dannées non auditées	2 851	2 626	-7,9%	8 761	10 102	15,3%

<sup>(1)</sup> Données non auditées

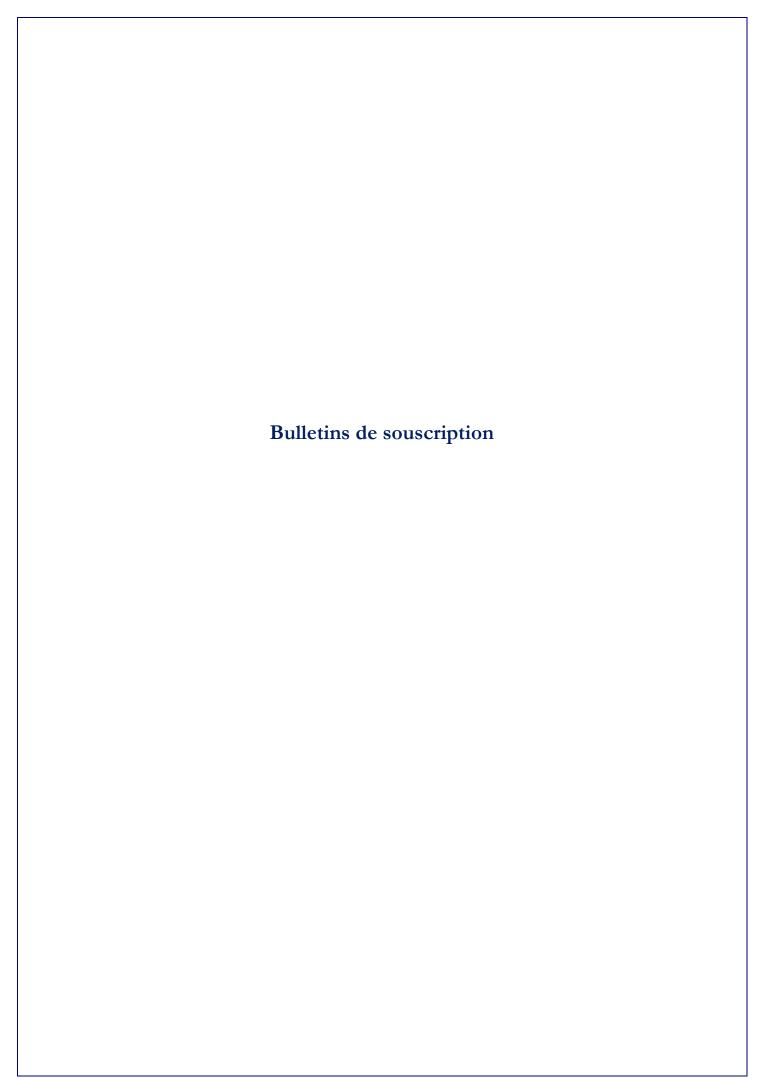
<sup>(2)</sup> Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants
(3) Les capitaux propres sont déterminés compte tenu du résultat de la période
(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes.

# 4.2. Analyse des performances réalisées au 31/12/2017 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2017

La confrontation des réalisations au 31/12/2017 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2017 telles que publiées au niveau du document de référence «ATL 2017» fait ressortir les taux de réalisation suivants :

	Prévisions année 2017 en mDT	Indicateurs d'activité au 31/12/2017 en mDT*	Pourcentage de réalisation	Observations
Mises en force	295 000	347 572	117,82%	Les mises en force réalisées ont dépassé les prévisions de 2017, mais restent conformes à l'évolution de l'activité du secteur.
Revenus Net de leasing	59 223	59 206	99,97%	Les grávisions de 2017 ent átá quesiment attaintes
Produits Nets de Leasing	28 833	28 133	97,57%	Les prévisions de 2017 ont été quasiment atteintes.
Total des charges d'exploitation	9 665	10 102	104,52%	Un dépassement du montant des charges d'exploitation par rapport aux prévisions suite principalement à de nouveaux recrutements et à l'engagement d'actions commerciales et de frais publicitaires pour l'atteinte d'un niveau d'activité supérieur aux prévisions.

<sup>\*</sup>Données non auditées



#### Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars Siège social : Ennour Building — Centre Urbain Nord 1082 Mahragène Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

L'ATL est notée BBB- (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 06/04/2017 et confirmée le 09/06/2017

#### Emprunt Obligataire « ATL 2018-1 »

d'un montant de 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porté à 50 000 000 de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars chacone

Emis par Appel Public à l'Epargne

L'emprunt est réparti en 3 catégories comme suit : Catégorie Durée Taux d'intérêt Amortissement annuel Catégorie A 5 ans 8,30% Constant par 1/5 à partir de la 1<sup>ee</sup> année Catégorie B 5 ans TMM+2,20% Constant par 1/5 à partir de la 1<sup>en</sup> année Catégorie C 7 ans dont 2 ans de grâce 8,50% Constant par 1/5 à partir de la 3600 année

> La présente émission est notée « BB (tun)» par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 23/03/2018 Décision de l'AGO du 11/05/2017 Délibération du Conseil d'Administration du 12/03/2018

Nouce Legale publice au	JOKI W. "2" " " " " " " " " " " " " " " " " "
BULLETIN DE SOUS	SCRIPTION N°
Je (nous) soussigné (s)	
Nº Délivrée le:/	d'identité : (I)
Agissant pour le compte : (1)	date duet dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.
Identité du mandant :	conc do minimum et dant copie originale ou conforme est jointe a la presente.
Personne physique : (1)         □ Mme         □ Mile         □ Mr           Nom & prénom :	Nº du Matricule Ficcal
Profession / activité :	
	postal: Pays: Tél:
Obligations nominatives de l'emprunt obligat  O	-2017 », une copie de son actualisation et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt  j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant  surs par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion  publication aurait influencé ma (notre) décisson de souscrire.  Agence  notre) compte n° ouvert chez
La somme de (en toutea lettres)	représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :
Obligations à la catégorie A à taux fixe de 8  Obligations à la catégorie B à taux variable Obligations à la catégorie C à taux fixe de 8	30%; durée 5 ans ; TMM+2,20%%; durée 5 ans ;
Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3)	Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession  Le second servant de souche  Tunis, le
Cocher la case correspondante     Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)	( ) w

Indiquer le nom du dépositaire

Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

COPIE

3) Indiquer le nom du dépositaire

4) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

#### Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinara Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 Mahragène Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

L'ATL est notée BBB- (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et P3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 06/04/2017 et confirmée le 09/06/2017

#### Emprunt Obligataire « ATL 2018-1 »

d'un montant de 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porté à 50 000 000 de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par Appel Public à l'Epargne

L'emprunt est réparti en 3 catégories comme suit : Catégorie Durée Taux d'intérêt Amortissement annuel Catégorie A 5 ans 8,30% Constant par 1/5 à partir de la 1èn année Constant par 1/5 à partir de la 1<sup>est</sup> année Catégorie B 5 ans TMM+2,20% 7 ans dont 2 ans de grâce Catégorie C 8,50% Constant par 1/5 à partir de la 3000 année

> La présente émission est notée «BB (tun)» par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 23/03/2018 Décision de l'AGO du 11/05/2017 Délibération du Conseil d'Administration du 12/03/2018

96/10/1/2018

Notice Legate publice au JORT n° S C					
BULLETIN DE SOUSCR	RIPTION N°				
Je (nous) soussigné (s)					
Agissant pour le compte : (I)  De moi même Du mandant en qualité de: D'Tuteur Mandataire en vertu de pouvoir donné en date d	uct dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.				
Identité du mandant :	and the same of th				
Personne physique ; (1)         □ Mme         □ Mlle         □ Mr           Nom & prénom :	Personne morale : Raison Sociale  N° du R.C  N° du Matricule Fiscal				
Profession / activité :					
	l: Pays: Tél:				
Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaq des souscriptions, soit le 17/07/2018 seront décomptés et payés à cette dernière date. Les en intérêts à partir du 17/07/2018 et sont remboursables annuellement à raison de 20 din partir de la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour le coupe du document de référence « ATL-201 obligataire « ATL 2018-1 » et pris comnaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (n signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours p d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la public En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse(ons) (I):      En espèces   Par chèque n° Tiré sur	ATL 2018-1 » à la catégorie B à taux variable TMM±2,20% %; durée 5 ans ;  ATL 2018-1 » à la catégorie C à taux fixe de 8,50%; durée 7 ans dont 2 ans de grâce;  que obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture  s'intérêts scront réglés le 17 juillet de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique  ars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à  orie C.  7 », une copie de son actualisation et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt  sous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant  ar tous moyens pour la réparation des domnages qui pourraient résulter, soit de l'insertion  cation aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.  Agence  Ouvert chez				
La somme de (en toutes lettres)					
Obligations à la catégorie A à taux fixe de 8,30°  Obligations à la catégorie B à taux variable TMM Obligations à la catégorie C à taux fixe de 8,50°  Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3)	; durée 5 ans ; f+2,20° %; durée 5 ans ; ; durée 7 ans dont 2 ans de grâce ;				
Cocher la case correspondante     Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)	Tunis, le Signature (4)				

he Fro